



## HISTOIRE SOCIALE DE L'ÉPINETTE NOIRE

Par Patrick Blanchet, directeur général, Société d'histoire forestière du Québec

L'épinette noire est un sujet rarement traité dans une perspective d'histoire sociale. Cette essence n'a pas, dans la culture populaire, l'aura et la prestance du pin blanc, encore moins la noblesse et l'élégance de l'érable à sucre. L'attrance des êtres humains envers les choses rares et d'un grand esthétisme explique probablement un certain détachement des Québécois par rapport à cette espèce trop commune et au profil plutôt rude. Pourtant, elle est le symbole de la forêt boréale et forme des écosystèmes exclusifs à l'Amérique du Nord. Qui

Source: Fonds privé Léopold Anctil. Épinette typique de la région de Portneuf. Photo prise dans les années 1920.



Source: Fonds Léopold Anctil. Coupe à diamètre limite dans les années 1920.



plus est, l'épinette noire a été le moteur de l'économie québécoise du 20<sup>e</sup> siècle. C'est elle qui est au cœur de la naissance économique de la société québécoise grâce au développement de l'industrie de la pâte et du papier et c'est d'elle que pourrait provenir la relance de l'économie forestière dans les prochaines décennies à la suite du développement des bois d'ingénierie. Plus importante encore pour les ingénieurs forestiers du Québec, cette essence a joué un rôle majeur dans l'avancement de leur profession. Elle leur a permis d'introduire dans la forêt publique un concept clé de l'aménagement forestier scientifique: le rendement soutenu. Dans le contexte actuel où les modèles d'aménagement du passé sont remis en question, cet article propose un retour en arrière.

### La première politique d'aménagement des forêts au 19<sup>e</sup> siècle

La politique québécoise d'aménagement des forêts au Québec à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle consistait en deux mesures importantes: la coupe à diamètre limite

et la protection des forêts contre le feu. La première obligeait les concessionnaires à respecter la loi qui imposait un diamètre minimum en deçà duquel ils ne devaient pas couper les arbres. Quoique les règlements relatifs à cette loi eurent subi différents changements dans le temps, la mesure générale exigeait que la coupe du pin se fasse au-delà de 12 pouces et celle de l'épinette au-delà de 11 pouces, et ce, à 3 pieds au-dessus du sol. À l'époque, on espérait que cette réglementation, relativement facile à faire respecter, allait favoriser la régénération des peuplements par la protection des plus petits arbres. L'autre mesure avait pour but de protéger tout le bois non encore exploité des concessions contre les feux de forêt. Pour ce faire, le gouvernement misait sur le recrutement de garde-feux et sur une législation coercitive qui criminalisait les incendiaires.



Source: Collection privée d'André Lafond. André Lafond, dans les années 1940, présentant une épinette noire de 140 ans dans le secteur de la Basse-Côte-Nord. L'épinette noire possède une grande capacité à se reproduire dans des conditions écologiques différentes, ce qui impose une adaptation des prescriptions sylvicoles par l'ingénieur forestier.

## Les limites de la coupe à diamètre limite

On a décrié la politique à diamètre limite comme étant une politique souvent bafouée par plusieurs concessionnaires, mais il semble peu pertinent d'y

revenir, puisque ces cas n'apparaissent pas avoir été généralisés, compte tenu que le marché international exigeait, de toute façon, des billes de fortes dimensions. En fait, le véritable problème relevait de l'incapacité de ces règlements de tenir compte de la variabilité naturelle du territoire québécois en matière d'essences et de qualité des stations. La rigidité des règlements avait tendance à provoquer un certain dépérissement des peuplements et, en particulier, l'ensapinage (augmentation en pourcentage de l'espace occupé par le sapin baumier) des pinèdes et des pessières. Il faut dire qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, le sapin avait peu d'utilité, sinon celle d'entrer dans la composition de la pâte à papier, mais en très faible quantité (10%). On considérait avec mépris cette essence que l'on surnommait «sapin bâtard», et sa prolifération était critiquée par tous les forestiers.

Les méthodes de coupe à diamètre limite, qui se faisaient au détriment de la régénération des anciens peuplements de pin blanc et d'épinette blanche en «sapin bâtard», montraient donc des lacunes constatées par le père de la foresterie québécoise, Gustave Clodomir Piché, dès son arrivée à l'intérieur du ministère des Terres et Forêts. Celui-ci suggéra alors que la coupe des bois se réalise en fonction des stations forestières et des types de peuplements présents, même si cette action devait parfois se faire en deçà du diamètre limite. Il écrivait, dans l'un de ses rapports au gouvernement au sujet de l'exploitation des forêts, qu'après une coupe à blanc (récolte de l'ensemble des arbres supérieure au diamètre limite), la proportion de sapin qui occupait l'espace augmentait de 20% par rapport à son état naturel. La situation indésirable pouvait être corrigée, à son avis, par un certain nombre de mesures, dont la production d'inventaires forestiers, la production de recherches sur l'accroissement naturel des différentes essences forestières ainsi que l'établissement de révolutions dans les coupes basées sur le rendement soutenu.

Malgré son avis, tant que les coupes se réalisaient à l'intérieur des peuplements d'épinettes blanches et de pins, ces critiques d'experts ne trouvèrent que peu d'écho chez les autorités politiques. En fait, l'industrie du sciage s'accommodait très bien de cette politique d'aménagement à diamètre limite qui n'avait que peu de conséquences sur les opérations forestières. En fait, une fois les peuplements forestiers récoltés, le territoire était converti en terrains agricoles et la forêt n'était plus la bienvenue. Les concessionnaires devaient alors s'éloigner toujours plus vers le nord. C'est ainsi, comme

partout ailleurs dans le monde, que le processus inéluctable de déforestation entraîna le remplacement graduel des sols les plus propices à la production d'arbres de grande valeur par des végétaux et des animaux domestiqués d'origine exotique. Toutefois, les conditions d'implantation d'une foresterie basée sur la réalité du milieu naturel changèrent avec l'arrivée de la nouvelle industrie de la pâte et du papier.

## Épinette noire et industrie de la pâte et du papier

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les technologies utilisées par l'industrie de la pâte et du papier permettaient l'usage d'arbres de faible dimension tels que l'épinette noire qui représentait de la sorte un nouveau réservoir quasi inépuisable de bois. À vrai dire, Jean-Chrysostome Langelier avait évalué que la province pouvait fournir du bois à cette industrie pour les 350 prochaines années, et ce, sans compter sur le potentiel de renouvellement de la forêt. Qui plus est, on découvrit très tôt que l'épinette noire était, parmi toutes les essences forestières, la meilleure pour produire de la pâte de qualité. Finalement, cette essence forestière poussait dans des zones de végétation dont les sols ne permettaient pas l'implantation de l'agriculture, principal adversaire de la foresterie.

De nombreuses critiques continuèrent donc de se faire attendre au sujet de la coupe à diamètre limite, particulièrement dans les pessières noires du Québec. Ferdinand Van Bruyssel, conseiller du ministre de Terres et Forêts de l'époque et ami du jeune forestier Gustave Piché, écrivit une note au ministre à propos des particularités biologiques de cette essence. Il proposait, lui aussi, d'abaisser le diamètre limite de coupe pour l'épinette noire, puisque cette essence à pleine maturité n'atteignait qu'une moyenne de 7 à 10 pouces de diamètre. Elle ne pouvait donc jamais, ou presque, parvenir à ce diamètre limite attendu. Le Québec, par sa politique d'aménagement, se privait conséquemment de son plus important réservoir de matière ligneuse par une politique rigide et non adaptée au contexte naturel de la forêt québécoise. La situation se renversait littéralement. Abondance et qualité de la ressource allaient être des arguments suffisants pour modifier la politique d'aménagement des forêts. C'est ainsi qu'on décida officiellement de réduire à 7 pouces le diamètre limite pour la récolte de l'épinette noire.



Source : Fonds privé Léopold Anctil. Chablis à la suite d'une coupe à diamètre limite. Dans les années 1920, on veut en finir avec ce modèle d'aménagement, et les entreprises, telle la Laurentides Paper, documentent les effets néfastes de cette coupe afin de privilégier uniquement la coupe à rendement soutenu. À partir des années 1930, la plupart des grands concessionnaires du Québec auront pris le virage du rendement soutenu en produisant un inventaire et un plan d'aménagement forestier incluant des calculs de possibilité et des cartes complètes des activités forestières passées et futures et des principales perturbations anthropiques.

Toutefois, cette perspective d'aménager la forêt en fonction de la dimension des arbres plutôt qu'en fonction du volume de bois de la forêt venait en contradiction avec le savoir acquis par les deux premiers forestiers professionnels du gouvernement du Québec, Gustave Piché et Avila Bédard. Des problèmes d'adaptation de la forêt à ce modèle d'aménagement imposaient nécessairement une véritable révolution plutôt qu'une simple réforme du diamètre limite qui n'avait pas réponse à tout. Plus particulièrement, dans les peuplements d'épinette noire, les coupes à diamètre limite provoquaient très régulièrement d'immenses chablis (arbres renversés par le vent) causés par l'enracinement superficiel de l'arbre (généralement entre 12 et 18 pouces du sol où une couche dure se forme). En fait, l'écologie singulière des pessières noires exigeait l'implantation d'un nouveau modèle d'aménagement.

## Les coupes par exception et l'introduction du rendement soutenu

Cette critique sur l'impact des coupes à diamètre limite dans la régénération des peuplements fut donc souvent formulée par les premiers forestiers québécois, dont G.C. Piché. À partir de 1912, la réglementation permit par ordre en conseil de réaliser pour la première fois des coupes dites par exception. Piché avait pour objectif de démontrer qu'un autre modèle d'aménagement et d'exploitation, celui du rendement soutenu, enseigné en Europe et aux États-Unis, permettrait une meilleure gestion de la nature en plus d'approvisionner plus adéquatement les marchés. Essentiellement, il visait à



définir le potentiel de la forêt par un inventaire de la composition du parterre de coupe en classes d'âge et en densité. De cette manière, il devenait possible d'établir des opérations forestières adaptées au milieu naturel sans tenir compte des diamètres, mais en considérant plutôt le volume d'accroissement annuel de la forêt, soit la possibilité forestière. Cette première étape vers l'imposition du rendement soutenu lui fut plutôt laborieuse. La chose n'était cependant pas propre au Québec, puisque même la France dut vivre une bataille rangée entre les dirigeants de l'École forestière de Nancy et les autorités des Eaux et Forêts pour imposer le concept de rendement soutenu dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

L'intégration de la foresterie comme science dans l'aménagement des forêts publiques qui fut une affaire ardue et qui se réalisa par étapes. En fait, il était plutôt

difficile, à cette époque où la forêt était dominante, de faire comprendre à la population l'idée de rareté économique du bois. La population était incapable de différencier de la masse obscure boisée les problèmes complexes liés au bon fonctionnement de l'industrie forestière et à la spécificité de ses besoins en matière de ressources naturelles. Toutefois, malgré une résistance réelle, même chez des industriels qui préféraient le confort de leur tradition, le jeune chef forestier Gustave Piché réussit graduellement à implanter le concept de rendement soutenu par l'usage d'une juste stratégie. Il tenait fortement à ce que soit implanté ce modèle d'aménagement qui devait, à son avis, régler un certain nombre de problèmes, dont celui du recrutement de ses ingénieurs forestiers canadiens-français formés à l'Université Laval et celui d'un contrôle plus performant de l'État sur la gestion durable des forêts publiques.



### Premier rapport du Service forestier en 1909 rédigé par Gustave Piché

«[...] La compagnie ne possède aucune carte exacte de ses limites, encore moins un inventaire renseignant leur contenu ligneux. Lorsqu'elle demande à ses entrepreneurs de lui faire 400,000 troncs de 13 pieds et demi de longueur, ses calculs pour cette quantité ne sont pas basés sur la possibilité, c'est-à-dire la productivité de ses forêts, mais uniquement sur les conditions du marché et aussi sur la capacité de sa scierie de Charlemagne. Ainsi depuis deux ans, elle a réduit le chiffre de ses coupes, par suite du marché déplorable du bois, afin d'éviter l'encombrement de ses chantiers. Au point de vue de l'économie forestière, une telle pratique est dangereuse. Lorsqu'on ne connaît point sa richesse, on risque ou de trop dépenser ou de faire des économies inutiles et de laisser des massifs se détériorer. Pour faire une bonne exploitation il est nécessaire d'avoir un inventaire sérieux de la forêt et d'avoir un plan d'aménagement bien clair, bien précis pour que les opérations soient proménées méthodiquement non pas seulement sur un point mais qu'on ait parcouru toute la forêt dans une décade ou un peu plus [...]

*Je n'ai pas voulu parler du choix des arbres que l'exploitation doit enlever. Nos règlements définissent les différents diamètres minimums auxquels on peut enlever les arbres sur les territoires sous licence de coupe, malheureusement les conditions sylvicoles varient tellement de station en station que ces diamètres limites ne suffisent pas à conserver le caractère primitif de la forêt surtout lorsque l'exploitation ne prend pas que des arbres d'une essence donnée. Ainsi a-t-on vu disparaître rapidement nos belles pépinières, celles-ci être remplacées par des forêts d'épinettes et partout, de chaque coin de la province, nous arrive la plainte : Le sapin nous envahit. Cela était fatal. Et à moins d'adopter des plans d'exploitation qui soient basés sur des études sérieuses des conditions et des besoins particuliers de chaque endroit, cette modification ira en accentuant et le jour n'est pas loin, où nos conifères précieux auront presque disparu des forêts exploitées, remplacées par les bois francs et le sapin bâtard.*

*En attendant ces réformes, plusieurs licenciés ont commencé à faire marquer leurs arbres par des équipes spéciales. Ce système a été mis en pratique l'hiver dernier sur les limites de la St Gabriel Lumber; il a donné une telle satisfaction, tant à cette société qu'à ses entrepreneurs, qu'il sera continué cette année, et que, dans toutes les forêts détenues par la Union Bag & Paper Co., les arbres seront marqués préalablement à l'abattage. Pour nous, cette nouvelle méthode est un nouveau progrès, un premier acheminement vers l'exploitation raisonnée, scientifique que nous préconisons. C'est une première victoire des agents forestiers. Ce système met fin à la dispute au sujet des variétés d'épinette, des diamètres minimums des arbres abattus, et nous souhaitons que le marquage ou martelage des arbres se fasse partout.»*

## La nouvelle loi sur les forêts de 1921 : deuxième politique d'aménagement forestier du Québec

Pour la première étape de sa stratégie, Gustave C. Piché regroupa, en 1921, les étudiants diplômés de l'École forestière à l'intérieur d'une association professionnelle possédant un champ exclusif de compétence régi par la loi, soit la production d'inventaires forestiers dans la forêt publique (l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec devenue aujourd'hui l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec). Bien peu avaient anticipé la suite de ses actions lorsque l'année suivante, il fit adopter la Loi sur les inventaires forestiers par le gouvernement libéral. Cette loi imposait que tous les concessionnaires désireux de couper en deçà du diamètre limite devaient fournir un inventaire forestier dûment prescrit par le ministère des Terres et Forêts et signé par un ingénieur forestier accrédité. La chose étant faite, l'ingénieur forestier venait de trouver sa niche exclusive. Ces deux lois amalgamées solutionnaient, au bout du compte, bien des problèmes. Piché pouvait alors établir les règles commandant la manière de faire les inventaires forestiers et, quelques années plus tard, celles pour la production de plans d'aménagement incluant l'inventaire et le calcul de la possibilité forestière basé sur le rendement soutenu. En intervenant sur les règles régissant la production de la connaissance, il influait ainsi directement sur la manière de gérer la forêt publique tout en laissant les frais à l'industrie forestière. Il résolvait de cette façon trois problèmes qui lui apparaissaient fondamentaux. Les ingénieurs de Laval devenaient un maillon indispensable de la chaîne de production de la connaissance scientifique, la méthodologie permettait d'appliquer le rendement soutenu tant désiré par les forestiers du monde entier et, finalement, les calculs de possibilité adaptés à l'échelle locale permettraient une régénération à perpétuité des peuplements d'origine. Évidemment, résumée en un paragraphe, une telle stratégie ne peut mettre en relief tous les détails, débats et problématiques auxquels Gustave C. Piché dut faire face, mais synthétise la méthode envisagée et la volonté réelle de Piché de gérer durablement les forêts publiques en fonction des connaissances les plus précises de son époque.



Dix-huit ans après la sanction de la Loi sur les inventaires forestiers, Henri Roy, un des ingénieurs forestiers les plus en vue de sa génération, fit le bilan du programme d'inventaire et d'aménagement. Il indiquait alors

que sur les 200 000 ha de forêt concédés, un inventaire et un plan d'aménagement étaient disponibles pour 150 000 ha. Plus intéressant encore, il stipulait qu'en extrapolant les données compilées par ces inventaires à toutes les forêts commercialisables du Québec (615 000 ha desquels étaient retranchés les cours d'eau, les terrains défrichés et dénudés, etc.), le stock forestier de l'ensemble de la province aurait été de 1 387 525 650 m<sup>3</sup> de résineux et de 481 386 450 m<sup>3</sup> de feuillus, et que 27% de ces peuplements se seraient situés dans la classe d'âge de 1 à 40 ans, 23% dans celle de 41 à 80 ans et 50% dans celle de 81 ans et plus. Après avoir présenté ses données et à la suite d'un calcul d'accroissement qu'il jugeait plutôt conservateur, il évalua finalement que l'accroissement annuel moyen dans les peuplements résineux était de 28 millions de m<sup>3</sup> pour un total de 40 millions de m<sup>3</sup> en incluant les feuillus. Comme à cette époque la province exploitait 20 millions de m<sup>3</sup> incluant la coupe de bois de chauffage (estimé à 6 millions de m<sup>3</sup>), il présumait que collectivement on n'exploitait :

*« que la moitié de notre possibilité, sans toucher au capital. Il n'y aurait donc pas dans notre province de problème de disette présente ou future, puisque non seulement, nous n'entamons pas le capital mais que nous ne touchons même pas que la moitié de l'intérêt. »*

Le constat sera similaire dans les années 1970, alors que dans le *Livre vert*, les auteurs ont prétendu que seulement 65% de la possibilité forestière était exploitée, et ce, principalement par les compagnies papetières. C'est ainsi que pour répondre aux besoins de l'industrie du sciage et du marché américain, le gouvernement décida d'abolir les concessions afin de redéfinir les droits et privilèges de chacun et d'accroître les ponctions de bois dans la forêt publique. Il apparaît, à la lumière de ces informations, que selon les meilleures connaissances de l'époque, la forêt n'était pas surexploitée d'un point de vue forestier. Toutefois, cela n'empêchait pas les forestiers d'être critiques vis-à-vis de l'exploitation des forêts, surtout dans les régions du sud qui méritaient une sylviculture intensifiée :

*« Nous préconisons donc la poursuite de ce travail [les inventaires et l'aménagement], non pas tant dans la crainte d'une disette présente ou future que nous croyons raisonnablement ne pas exister, que dans le dessein de mieux aménager nos forêts accessibles dans le bassin du Saint-Laurent où doit d'abord être assise notre économie forestière. »*



## Conclusion

Les pratiques forestières sont liées à un contexte social, à des valeurs culturelles et à un état donné du développement des connaissances scientifiques. Dans ce contexte, Gustave C. Piché a été un homme de son époque et a adapté les pratiques forestières de son temps pour ce qu'il croyait être le plus grand bénéfice économique et social de sa patrie. Ce texte visait à démontrer comment une technique industrielle (la pâte et le papier), une science (la foresterie scientifique fondée sur le rendement soutenu) et un contexte social (problème de recrutement des professionnels canadiens-français, profitabilité économique de la forêt et contrôle étatique de la forêt publique) ont pu s'harmoniser dans une pratique forestière adaptée à un contexte environnemental nouveau (la pessière noire). La forêt plutôt que l'arbre, voilà le grand changement dans la politique forestière du Québec dans le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Ce fut un pas de géant pour l'époque. Pourtant, aujourd'hui, d'aucuns jugent les pratiques forestières historiques sans voir au-delà des critères actuels d'acceptabilité sociale. La chose est d'autant plus facile que la plupart des critiques sont fondées sur l'ignorance des tenants et aboutissants de l'histoire de la politique forestière québécoise. Mettre en avant-plan la perspective que les jugements sont conditionnés par ce contexte social, culturel, scientifique et environnemental serait un autre pas de géant à faire pour penser la foresterie du 21<sup>e</sup> siècle. ■



*Né à Ste-Anne-de-la-Pocatière, Léopold ancil a fait ses études secondaires au Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière avant d'entrer à la Faculté d'arpentage et de génie forestier de l'Université Laval en 1952. Grand sportif, il a joué au hockey et au baseball pour divers clubs de sa région pour gagner ses études. Il a obtenu son diplôme d'ingénieur forestier en 1956. Ayant travaillé sur les inventaires forestiers durant ses études au cours des étés pour Consolidated Paper Corporation, il y fut engagé après sa graduation et y demeura fidèle durant toute sa carrière. Il a acquis son expérience en occupant les fonctions d'assistant forestier de district à St-Michel-des-Saints et de forestier de district aux Escoumins puis à Manouan (Casey, en Mauricie). Remarqué pour ses qualités de bon travailleur et son implication, il est nommé en charge des plans d'aménagement de la compagnie. Il conservera ce poste de responsable de la cartographie, des inventaires forestiers et de la préparation des plans d'aménagement jusqu'à sa retraite, en 1990. Les photos de sa collection proviennent de ses confrères de travail, ceux particulièrement qui l'ont précédé à la compagnie Consolidated. Ces photos ont été conservées par la famille malgré les nombreuses restructurations et sont aujourd'hui des témoins indispensables de l'histoire de la foresterie. Nous souhaitons toutes nos condoléances à la famille et à Michèle Ancil, une amie de la Société d'histoire forestière du Québec.*



**DENIS TROTTIER**  
Député de Roberval



Porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et des forêts

Courriel: [dtrottier-robe@assnat.qc.ca](mailto:dtrottier-robe@assnat.qc.ca)

197, boulevard St-Michel, C.P. 1081  
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 6A4  
Téléphone: 418.276.7557  
Sans frais: 1.877.631.2777  
Télécopieur: 418.276.1124

Envolez-vous avec

# GRONDAIR

Le meilleur choix depuis 1978

*Fier partenaire de la Sopfeu*

Vois nolisés au Canada et aux É.-U. Flotte de 30 avions Surveillance des feux de forêt École de pilotage Envolées touristiques

2075, route 112, Saint-Frédéric, Beauce (Québec) G0N 1P0  
Tél.: (418)426-2313 • 1 800 575-2313 • Fax: (418)426-2319  
[www.grondair.com](http://www.grondair.com) courriel: [grondair@grondair.qc.ca](mailto:grondair@grondair.qc.ca)